

BULLETIN DE PARTICIPATION

Pour bénéficier de l'offre : **50€ remboursés pour l'achat d'un smartphone CORE-X4** :

1. Achetez entre le 1er septembre et le 15 octobre 2020 un smartphone CORE-X4 en France métropolitaine, et dans les Départements et régions d'Outre Mer (DROM : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), Internet ou magasin (hors enseignes spécialisées dans la distribution de fournitures pour le bâtiment et l'agriculture).

2. Complétez lisiblement les informations du bulletin de participation ci-après.

3. Joindre dans une enveloppe :

- Le bulletin de participation original dûment rempli.
- La copie de la facture / justificatif d'achat (ou ticket de caisse) de votre CROSSCALL CORE-X4 sur laquelle seront entourés le prix et date d'achat du produit visé par l'offre de remboursement.
- La photocopie de votre code barre (EAN à 13 chiffres) du smartphone où apparaît le N° IMEI à 15 chiffres de votre smartphone.
- Votre extrait KBIS de moins de 3 mois pour les professionnels.
- Votre IBAN/BIC (Présent sur votre RIB) émanant d'une banque domiciliée en France métropolitaine/ DROM

4. Envoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie, **dans les 10 jours ouvrés** pour les particuliers ou dans les 30 jours ouvrés pour les professionnels suivant la date de votre achat en magasin ou sur Internet (cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

ADRESSE D'EXPÉDITION
DU BULLETIN

TAKE OFF N°2454 - OFFRE CROSSCALL 50€ CORE-X4
CS 50454 - 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Nous vous recommandons d'envoyer votre dossier **en lettre suivie**.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération, **service.consommateur@take-off.fr** en précisant le numéro de l'opération (2454) dans l'objet de votre email.

Obligatoire, merci de compléter les champs ci-dessous

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL **VILLE**

NUMÉRO TEL :

ADRESSE MAIL (obligatoire) :

ENTREPRISE (facultatif) : **SIRET (facultatif) :**

Je souhaite recevoir la Newsletter Crosscall

En participant à l'opération, vous déclarez avoir lu et accepté les modalités. En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du produit éligible à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat) et ce remboursement ne pourra excéder 50€ TTC. L'offre est réservée exclusivement aux clients, particuliers et professionnels résidant et ayant un compte bancaire domicilié en France métropolitaine ou dans les DROM. Elle est limitée à une demande par foyer pour les particuliers (même nom, même prénom, même IBAN BIC) et 6 demandes pour les professionnels (même N° de SIRET). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 8 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Frais d'envoi et de copie des documents non remboursés. CROSSCALL décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard, sauf en cas de faute ou de manquement délibéré de la part de CROSSCALL. Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par Crosscall ou son prestataire pour la gestion de l'opération et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct réalisée par Crosscall pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf accord explicite et préalable du participant à l'opération et ne seront pas transférées en-dehors de l'Union Européenne. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom et prénom en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Crosscall, 245, rue Paul Langevin - 13290 Aix-en-Provence, France (RCS Aix-en-Provence n° 518 706 890). Seules les réclamations avec preuve d'envoi (lettre suivie ou RAR) et exprimées dans un délai de 2 mois après la fin de l'opération pourront être étudiées.

DAS tête / corps / membres (W/Kg) : CORE-X4 : 1.37/1.45/ 2.67. Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et le tronc et de 4 W/kg pour les membres. L'usage d'un dispositif d'écoute permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques émises par le téléphone mobile est recommandé. Photo non contractuelle.